

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Noisy, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 19

Présents :

Votants :

Date de la convocation : 29 mars 2019

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Noëlle ROUSSEAU	X		
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU		X	Bernard PITHON
Brigitte SOLDERA		X	Nathalie PETIT
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON		X	Patrick THOMAS
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN	X		
Muriel HARYMBAT		X	V.NIGNOL
Anthony SAINT-MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU-COURJAUD	X		
Touhami SEGHROUCHNI	X		

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote du compte de gestion 2018 de la commune
- 2- Vote du compte administratif 2018 et affectation des résultats
- 3- Vote des taux des taxes directes locales 2019
- 4- Vote du budget principal 2019
- 5- Convention de mise à disposition temporaire du service comptabilité de Magné
- 6- Convention d'entretien des itinéraires cyclables
- 7- Convention de participation au festival d'agglomération « la 5eme saison »
- 8- Convention avec l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive
- 9- Créations de postes suite avancement ou promotion
- 10- Avenant PEDT

POINT 1 : Vote du compte de gestion 2018 de la commune

Vu les comptes de gestion établis par Madame Catherine DEVERE, Trésorier Municipal,

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion de la commune avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats 2018 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 431 628,81 €
- Recettes de fonctionnement : 1 607 399,61 €
- Dépenses d'investissement : 269 535,10 €
- Recettes d'investissement : 279 317,19 €

↳ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de la commune exercice 2018.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

POINT 2 : Vote du compte administratif 2018 et affectation des résultats

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. Bernard PITHON, élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur les résultats du compte administratif exercice 2018 pour le budget principal dressé par Monsieur Jacques MORONVAL, maire qui s'est retiré au moment du vote :

Le résultat de clôture de l'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de **175 770,80 €** et un excédent d'investissement de **9 782,09 €**.

Le résultat cumulé de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 175 770,80 € + 324 497,80 € = **500 268,60 €** et un excédent d'investissement de 9 782,09 € + 481 021,71 € = **490 803,80 €** avec **2 262 700 €** de restes à réaliser en dépenses.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion ;
 - adopte les résultats ;
 - décide d'affecter le résultat de la manière suivante :
 - ◇ 490 803,80 € au 001 (recettes d'investissement)
 - ◇ 500 268,60 € au 1068 (besoin de financement)
 - ◇ 0 € au 002 (recettes de fonctionnement)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

POINT 3 : Vote du taux des taxes directes locales 2019

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de laisser le taux des taxes directes locales inchangé pour 2019.

Les taux s'établiront comme suit :

	TAUX 2018	TAUX PROPOSES AU VOTE POUR 2019
Taxe d'habitation	15.21 %	15,21 %
Taxe foncière bâtie	20.07 %	20,07 %
Taxe foncière non bâtie	72.50 %	72,50 %

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux ci-dessus pour l'année 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	0

POINT 4 : Vote du budget principal 2019

- **Budget principal :**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 545 836 €.

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 594 800 €.

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget principal 2019.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 5 : Convention de mise à disposition temporaire du service comptabilité de Magné

Point retiré de l'ordre du jour

POINT 6 : Convention relative à l'entretien des itinéraires cyclables du marais deux-sévrien et communes alentour

Depuis 20 ans, dans le cadre du Plan Vélo, le Conseil Départemental, et le Parc œuvrent conjointement pour mettre en place, entretenir, et promouvoir les pistes cyclables.

L'intervention du Parc consiste à mobiliser les financements nécessaires à un entretien qualitatif et homogène sur les neuf communes en respectant le principe de mutualisation des dépenses, validé par tous les partenaires.

Comme en 2018, le budget pour l'entretien en 2019 est évalué à 58 000 € TTC, répartis entre le Conseil Départemental (40 000 €) et les communes.

La présente convention a pour but de préciser la participation financière de la commune au dispositif d'entretien.

La participation de la commune est arrêtée à la somme de **1 831 €**

⇒ Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention ci-jointe.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 7 : Convention de participation au festival d'agglomération « la 5^{ème} saison »

La commune a sollicité sa participation au festival. Elle accueillera la Caravane du Très Grand Conseil Mondial des Clowns le 1^{er} juin. La présente convention définit le programme, ainsi que les modalités d'organisation et de financement de cette participation. La Commune reversera à Niort Agglo une partie des frais engagés à hauteur de 40 % (dépenses de la CAN plafonnées à 3 000 € TTC par projet) sur présentation des factures acquittées.

✍ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention jointe.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 8 : Convention avec l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive.

Il a été un projet de convention avec l'INRAP dont l'objet est de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique réalisée sur la commune à l'occasion des travaux d'aménagement sur les parcelles AL 138 et AL 139 pour une surface totale de diagnostic de 12 559 m².

En effet, l'emprise du projet – construction d'un lotissement – se situe dans un secteur sensible du point de vue archéologique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	1

POINT 9 : Créations de postes

Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 25 mars 2019 concernant des avancements de grade :

Il est proposé la création des postes suivants à compter du 5 avril 2019 :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 2 postes dont 1 poste à temps complet / 1 poste à 28h
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet
- ATSEM principal de 1^{ère} classe : 2 postes dont 1 poste à temps complet / 1 poste à 28h

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la création des postes suivants au 5 avril 2019 :

- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 2 postes dont 1 poste à temps complet / 1 poste à 28h
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet
- ATSEM principal de 1^{ère} classe : 2 postes dont 1 poste à temps complet / 1 poste à 28h

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
17	0	0

POINT 10 : Avenant PEDT

Point retiré de l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 28

La secrétaire de séance,